

12.04.2003 - 09:00 Uhr

## Signal positif pour l'économie du tourisme

Berne (ots) -

C'est avec satisfaction qu'hotelleriesuisse prend acte de la décision de la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats (CER-CE) de prévoir, dans le cadre du nouveau régime financier, la possibilité de maintenir un taux spécial de TVA pour les prestations d'hébergement.

Au cours de sa séance du 10 avril 2003, la CER-CE a décidé de ne pas renoncer à la possibilité de maintenir à l'avenir ce taux spécial de TVA. A travers une formulation appropriée dans la Constitution, la compétence doit être donnée au Conseil fédéral de conserver le taux spécial de TVA pour les prestations d'hébergement, après expiration de la réglementation en vigueur actuellement, limitée dans le temps. Le passage de la situation provisoire actuelle à une réglementation définitive inscrite dans la Constitution souligne l'importance que revêt l'hôtellerie, secteur phare de l'économie touristique suisse, pour notre économie nationale.

Ainsi la CER-CE reconnaît aussi le caractère d'exportation incontestable de notre branche touristique. N'oublions pas en effet que 60% des nuitées enregistrées en Suisse sont générées par des hôtes étrangers. Avec un taux de TVA préférentiel pour les prestations d'hébergement, la Suisse reste sur un pied d'égalité avec ses principaux concurrents touristiques européens, lesquels bénéficient depuis des années d'un taux de TVA de plus de la moitié inférieur au taux normal. hotelleriesuisse espère que l'attrait au niveau des prix qui résultera durablement de cette mesure engendrera des nuitées supplémentaires et, ce faisant, qu'il aidera surtout aussi les régions touristiques traditionnelles à retrouver une nouvelle dynamique économique.

Contact:

hotelleriesuisse  
Thomas Allemann  
responsable de la politique économique  
Tél.: +41-(0)31-370'43'36  
Mobile: +41-(0)79-607'72'91

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100004113/100461982> abgerufen werden.